

Le développement de l'économie durable est une priorité pour la Région de Bruxelles-Capitale. Votre entreprise limite-t-elle sa consommation en matières premières non renouvelables et sa production de déchets ? Etes-vous activement engagé dans le domaine de la réutilisation ou de l'optimisation ? Si c'est le cas, demandez un agrément en tant qu'entreprise impliquée dans l'économie circulaire et recevez une augmentation de 10 % sur diverses primes de Bruxelles Économie et Emploi. Ou bien participez à l'appel à projets be.circular !

## **Aides**

Pas encore tout à fait convaincu ? Les entreprises ayant un agrément économie circulaire peuvent bénéficier de primes majorées.

[Agrément économie circulaire](#) [Appel à projets be.circular](#)

## **Economie sociale**

De nombreuses initiatives en économie sociale accordent une grande importance à la durabilité et à l'écologie. De plus, les entreprises sociales agréées bénéficient de primes majorées.

### **content**

[Agrément entreprise sociale](#)  
[Découvrez toutes nos primes pour les entreprises](#)